

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2021.7.29.180

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le MERCREDI 15 DÉCEMBRE 2021 à 18h00 à l'Escale, Avenue de la 7ème Division Blindée Américaine - 77000 Melun, sous la présidence de M. Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Fatima ABERKANE-JOUDANI, Julien AGUIN, Hicham AICHI, Josée ARGENTIN, Jocelyne BAK, Gilles BATTAIL, Vincent BENOIST, Ouda BERRADIA, Noël BOURSIN, Laura CAETANO, Véronique CHAGNAT, Philippe CHARPENTIER, Patricia CHARRETIER, Régis DAGRON, Henri DE MEYRIGNAC, Olivier DELMER, Denis DIDIERLAURENT, Nadia DIOP, Christopher DOMBA, Ségolène DURAND, Serge DURAND, Hamza ELHIYANI, Michèle EULER, Thierry FLESCH, Christian GENET, Céline GILLIER, Julien GUERIN, Michaël GUION, Christian HUS, Sylvain JONNET, Marie JOSEPH, Semra KILIC, Jean-Claude LECINSE, Françoise LEFEBVRE, Dominique MARC, Kadir MEBAREK, Sylvie PAGES, Michel ROBERT, Patricia ROUCHON, Aude ROUFFET, Arnaud SAINT-MARTIN, Thierry SEGURA, Jacky SEIGNANT, Franck VERNIN, Louis VOGEL, Lionel WALKER.

Date de la convocation :
26/11/2021

Date de l'affichage :
09/12/2021

SUPPLEANTS

Nombre de conseillers:

en exercice : 73
présents ou représentés : 68

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Patrick ANNE a donné pouvoir à Lionel WALKER, Nathalie BEAULNES-SERENI a donné pouvoir à Ségolène DURAND, Christelle BLAT a donné pouvoir à Josée ARGENTIN, Nathalie DAUVERGNE-JOVIN a donné pouvoir à Céline GILLIER, Bernard DE SAINT MICHEL a donné pouvoir à Gilles BATTAIL, Willy DELPORTE a donné pouvoir à Françoise LEFEBVRE, Guillaume DEZERT a donné pouvoir à Louis VOGEL, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Pascale GOMES a donné pouvoir à Semra KILIC, Marie-Hélène GRANGE a donné pouvoir à Michel ROBERT, Nadine LANGLOIS a donné pouvoir à Sylvain JONNET, Khaled LAOUITI a donné pouvoir à Dominique MARC, Aude LUQUET a donné pouvoir à Noël BOURSIN, Henri MELLIER a donné pouvoir à Christopher DOMBA, Zine-Eddine M'JATI a donné pouvoir à Marie JOSEPH, Bénédicte MONVILLE a donné pouvoir à Arnaud SAINT-MARTIN, Paulo PAIXAO a donné pouvoir à Sylvie PAGES, Marylin RAYBAUD a donné pouvoir à Thierry FLESCH, Odile RAZÉ a donné pouvoir à Aude ROUFFET, Robert SAMYN a donné pouvoir à Céline GILLIER, Alain TRUCHON a donné pouvoir à Franck VERNIN, Pierre YVROUD a donné pouvoir à Julien AGUIN.

ABSENTS EXCUSES

Jérôme GUYARD, Natacha MOUSSARD, Mourad SALAH, Catherine STENTELAIRE, Brigitte TIXIER.

SECRETAIRE DE SEANCE

M. Philippe CHARPENTIER

**OBJET : RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE
PUBLIC D'ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ; notamment, ses articles L.1413-1 et L.2224-5 ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, compétente en matière Assainissement ;

VU le décret n° 95-635 du 6 mai 1995, complété par le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 relatif aux Rapports annuels sur le Prix et la Qualité des Services publics (RPQS) de l'eau potable et de l'assainissement ;

VU l'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ;

VU l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du 30 novembre 2021 ;

VU la saisine du Bureau Communautaire du 2 décembre 2021 ;

VU l'avis favorable de la commission Cadre de vie et Environnement du 7 décembre 2021 ;

CONSIDERANT que, dans le cadre de sa compétence en matière Assainissement, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine est maître d'ouvrage de plusieurs systèmes d'assainissement :

- Les systèmes d'assainissement regroupant les communes de l'agglomération centrale : Boissise-la-Bertrand, Boissise-le-Roi, Boissettes, Dammarie-lès-Lys, Melun, Montereau-sur-le-Jard, La Rochette, Le Mée-sur-Seine, Maincy, Livry-sur-Seine, Saint-Germain-Laxis, Rubelles, Vaux-le-Pénil, Villiers-en-Bière et Voisenon, confiés par Délégation de Service Public (DSP) à VEOLIA EAU,
- Le système d'assainissement regroupant les communes de Pringy, en contrat de Prestation de Service (PS) confié à SUEZ, et de Saint-Fargeau-Ponthierry, confié par Délégation de Service Public (DSP) à SUEZ,
- Le système d'assainissement regroupant la commune de Seine-Port confié par Délégation de Service Public (DSP) à SUEZ,

RAPPELANT que l'exercice de cette compétence implique l'élaboration d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement ;

CONSIDERANT que, l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « Le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement destiné notamment à l'information des usagers » ;

CONSIDERANT que le rapport annuel 2020 intègre l'analyse du prix et de la qualité du service public d'assainissement pour tous ces systèmes d'assainissement ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'émettre un avis favorable au rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement (ci-annexé).

Adoptée à la majorité, avec 58 voix Pour, 4 voix Contre et 6 Abstentions

Fait et délibéré, le mercredi 15 décembre 2021, et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,

Accusé de réception

077-247700057-20211215-44875-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : vendredi 17 décembre 2021

Publication ou notification : 17 décembre 2021

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel

Président de la CAMVS
Maire de Melun
Conseiller Régional



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement

Exercice 2020

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »



A- GENERALITES	8
A.1. La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.....	8
A.2. Nature du service délégué.....	8
A.3. Patrimoine de l'agglomération	9
A.3.1 Linéaires de réseaux d'assainissement.....	9
A.3.2 Équipements sur les réseaux d'assainissement	10
B - BILAN D'EXPLOITATION	11
B.1 AGGLOMERATION CENTRALE PERIMETRE DE CONTRAT, BOISSISE-LE-ROI, MONTEREAU-SUR-LE-JARD ET SAINT-GERMAIN-LAXIS	11
B.1.1 Le curage préventif	11
B.1.2 les désobstructions curatives	11
B.2 SEINE-PORT	11
B.2.1 Le curage préventif	11
B.2.2 Les désobstructions curatives.....	11
B.3 SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY	12
B.3.1 Le curage préventif	12
B.3.2 Les désobstructions curatives.....	12
B.4 PRINGY	Erreur ! Signet non défini.
B.4.1 Le curage préventif	Erreur ! Signet non défini.
B.4.2 Les désobstructions curatives.....	Erreur ! Signet non défini.
C- INDICATEURS FINANCIERS	13
C.1. État des mouvements réels en investissement.....	13
C.2. Etat des mouvements réels en fonctionnement	13-15
D – INDICATEURS TECHNIQUES PAR DELEGATION.....	15
D.1. AGGLOMERATION CENTRALE, BOISSISE-LE-ROI, MONTEREAU-SUR-LE-JARD, SAINT- GERMAIN-LAXIS, MAINCY ET VILLIERS-EN-BIERE	15
1. Caractérisation technique du service	15
1.1. Présentation du territoire desservi	15
1.2. Mode de gestion du service	15
1.3. Estimation de la population desservie (D201.0).....	16
1.4. Nombre d'abonnés.....	16
1.5. Volumes facturés	17
1.6. Détail des imports et exports d'effluents	17
1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	17
1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	17
1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	18
1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	25
1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration.....	25
1.10.2. Quantités de boues évacuées par les ouvrages d'épuration	26
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service	27
2.1. Modalités de tarification.....	27

2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	28
3.	Indicateurs de performance	30
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1).....	30
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.202.2B)	30
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	31
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3).....	31
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	32
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	33
	Tonnage total de matières sèches évacuées conformes	33
	Tonnage total de matières sèches évacuées conformes	33
	Tonnage total de matières sèches évacuées conformes	33
	Tonnage total de matières sèches évacuées conformes	34
	Tonnage total de matières sèches évacuées conformes	34
3.7.	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0)	34
4.	Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).....	36
4.1.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1).....	36
4.2.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	36
4.3.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	36
4.4.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).....	37
4.5.	Indice de connaissance des rejets en milieu naturel (P255.3).....	37
4.6.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	38
4.7.	Taux de réclamations (P258.1).....	38
5.	Tableau récapitulatif des indicateurs	39
D.2	SEINE-PORT	41
1.	Caractérisation technique du service	41
1.1.	Présentation du territoire desservi	41
1.2.	Mode de gestion du service	41
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	41
1.4.	Nombre d'abonnés.....	42
1.5.	Volumes facturés	42
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents.....	42
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	42
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	42
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	43
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	44
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration.....	44
1.10.2.	Quantités de boues évacuées par les ouvrages d'épuration	44
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	44
2.1.	Modalités de tarification.....	44
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	45

3. Indicateurs de performance	46
3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1).....	46
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.202.2B)	46
3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	47
3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3).....	47
3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	47
3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	48
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes	48
3.7. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0)	48
4. Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).....	49
4.1. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1).....	49
4.2. Points noirs du réseau de collecte (P252.2).....	49
4.3. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	49
4.4. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).....	50
4.5. Indice de connaissance des rejets en milieu naturel (P255.3).....	50
4.6. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	51
4.7. Taux de réclamations (P258.1).....	51
5. Tableau récapitulatif des indicateurs	52
D.3 SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY	53
1.1. Présentation du territoire desservi	53
1.2. Mode de gestion du service	53
1.3. Estimation de la population desservie (D201.0).....	53
1.4. Nombre d'abonnés.....	54
1.5. Volumes facturés	54
1.6. Détail des imports et exports d'effluents	54
1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	54
1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	54
1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	54
1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	55
1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration.....	55
1.10.2. Quantités de boues évacuées par les ouvrages d'épuration.....	55
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service	56
2.1. Modalités de tarification.....	56
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0).....	56
3. Indicateurs de performance	57
3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1).....	57
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.202.2B)	57
3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	58
3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3).....	58
3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	58

3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	59
	Tonnage total de matières sèches évacuées conformes	59
3.7.	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0)	59
4.	Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)	60
4.1.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	60
4.2.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	60
4.3.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	60
4.4.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)	60
4.5.	Indice de connaissance des rejets en milieu naturel (P255.3)	61
4.6.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	61
4.7.	Taux de réclamations (P258.1)	61
5.	Tableau récapitulatif des indicateurs	63
D.4	PRINGY	64
1.	Caractérisation technique du service	64
1.1.	Présentation du territoire desservi	64
1.2.	Mode de gestion du service	64
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	64
1.4.	Nombre d'abonnés	64
1.5.	Volumes facturés	65
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	65
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	65
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	65
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	65
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	66
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	66
1.10.2.	Quantités de boues évacuées par les ouvrages d'épuration	66
2.	Tarifification de l'assainissement et recettes du service	67
2.1.	Modalités de tarification	67
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0)	67
3.	Indicateurs de performance	68
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	68
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.202.2B)	68
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	68
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	68
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	68
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	69
	Tonnage total de matières sèches évacuées conformes	69
3.7.	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0)	69
4.	Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)	70

4.1. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1).....	70
4.2. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	70
4.3. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	70
4.4. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).....	71
4.5. Indice de connaissance des rejets en milieu naturel (P255.3).....	71
4.6. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	71
4.7. Taux de réclamations (P258.1).....	71
5. Tableau récapitulatif des indicateurs	73
D.5 CONTRAT RESEAU INTERCOMMUNAL ET STATION D'EPURATION SAINT FARGEAU PONTIERRY (COLLECTE ET DEPOLLUTION)	
1. Caractérisation technique du service	74
1.1. Présentation du territoire desservi	74
1.2. Mode de gestion du service	74
1.3. Estimation de la population desservie (D201.0).....	74
1.4. Nombre d'abonnés.....	75
1.5. Volumes facturés	75
1.6. Détail des imports et exports d'effluents.....	75
1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	75
1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	75
1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	76
1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	77
1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration.....	77
1.10.2. Quantités de boues évacuées par les ouvrages d'épuration	77
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service	78
2.1. Modalités de tarification.....	78
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0).....	78
3. Indicateurs de performance	79
3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1).....	79
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.202.2B)	79
3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	80
3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3).....	80
3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	80
3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	81
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes	81
3.7. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0)	81
4. Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).....	82
4.1. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1).....	82
4.2. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	82
4.3. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	82
4.4. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).....	82

4.5. Indice de connaissance des rejets en milieu naturel (P255.3).....	83
4.6. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	83
4.7. Taux de réclamations (P258.1).....	83
5. Tableau récapitulatif des indicateurs	85
E- L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	86
E.1. Mode de gestion du service	87
E.2. Bilan pour l'exercice 2019.....	87
F – PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES EN 2018.....	88
F.1. Le bail d'entretien des réseaux.....	88
F.2. Les travaux d'investissement	89
G- ANNEXES.....	90
G.1. Bilan d'exploitation 2020 STEP Agglomération centrale, Boissise-le-Roi, Montereau-sur-le-Jard et Saint-Germain-Laxis.....	90

A- GENERALITES

A.1. La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine

La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine a été créée au 1^{er} janvier 2002.

En 2020 les 20 communes qui constituent la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine sont les suivantes : Boissettes, Boissise-la-Bertrand, Boissise-le-Roi, Dammarie-les-Lys, Livry-sur-Seine, Maincy, Le Mée-sur-Seine, Limoches-fourches, Lissy, Melun, Montereau-sur-le-Jard, Pringy, La Rochette, Rubelles, Saint-Fargeau-Ponthierry, Saint Germain-Laxis, Seine-Port, Vaux-le-Pénil, Voisenon, et Villiers-en-Bière

Au 1er janvier 2020, le territoire est couvert par 7 systèmes d'assainissement et 8 stations d'épuration, comprenant la collecte et le traitement des eaux usées et des eaux pluviales. Deux périmètres composent le territoire. Celui lié au délégataire Véolia composé de :

- 11 communes de l'agglomération centrale (Boissettes, Boissise-la-Bertrand, Dammarie-les-Lys, Livry-sur-Seine, Le Mée-sur-Seine, Melun, La Rochette, Rubelles, Vaux-le-Pénil, Voisenon, Maincy)
- Boissise-le-Roi
- Montereau-sur-le-Jard
- Saint Germain-Laxis
- Villiers en Bière
- Seine-Port
- Pringy

Celui lié au délégataire SUEZ composé des communes suivantes :

- Saint-Fargeau-Ponthierry

En 2020, ce territoire représente 26 005 abonnés raccordés à un système d'assainissement collectif. En 2019 le territoire représentait 28 514 abonnés.

A.2. Nature du service délégué

Cinq Délégations de Service Public (DSP) sont en vigueur sur le territoire de la CAMVS en 2020.

- DSP Agglomération centrale : (*Boissettes, Boissise-la-Bertrand, Boissise-le-Roi, Dammarie-les-Lys, Livry-sur-Seine, Le Mée-sur-Seine, Melun, Montereau-sur-le-Jard, La Rochette, Rubelles, Saint Germain-Laxis, Vaux-le-Pénil, Voisenon, Villiers-en-Bière, Maincy*).
- DSP : *Seine Port-Pringy*
- DSP : *Saint-Fargeau-Ponthierry*
- DSP : *STEP Saint-Fargeau-Ponthierry*

Villiers-en-Bière a été intégré à la DSP central par avenant N° 5 en date du 12/01/2019

La répartition des différentes DSP et contrats est présentée dans le tableau ci- dessous

Périmètre concerné	Type de contrat	Délegataire	Date de signature du contrat	Avenants	Durée du contrat	Échéance du contrat
Agglomération centrale,	Affermage	VEOLIA EAU Agence de Melun 198, rue Foch ZI de Vaux-le-Pénil BP 576 77005 Melun Cedex	01/01/2012	n°1:01/07/2014 n°2: 06/08/2015 n°3: 03/11/2015 n°4 : 28/06/2016 n°5 : 12/01/2018	12 ans	31/12/2023
Seine-Port - Pringy	Concession	VEOLIA EAU Agence de Melun 198, rue Foch ZI de Vaux-le-Pénil BP 576 77005 Melun Cedex	01/02/2020	-	3 ans	31/12/2023
Saint-Fargeau-Ponthierry	Affermage	SOCIETE DES EAUX DE L'ESSONNE 27 route de Lisses 91813 Corbeil-Essonnes	01/10/2012	n° 1 :08/08/2013 n°2 :01/01/2016 n°3 : 01/01/2017	10 ans	30/09/2022
STEP Saint-Fargeau-Ponthierry,	Affermage	SOCIETE DES EAUX DE L'ESSONNE 27 route de Lisses 91813 Corbeil-Essonnes	31/10/2013	n°1 : 01/01/2017	9 ans	21/12/2022

A.3. Patrimoine de l'agglomération

Le patrimoine géré par la CAMVS se compose de 662,4 km de collecteurs et refoulements d'eaux usées, pluviales et unitaires, 89 postes de relèvement, 55 déversoirs d'orage, plus de 16 592 regards et 7 424 avaloirs.

Ce patrimoine comprend également 8 stations d'épuration dans lesquelles transitent plus de 13 millions de mètres cube d'eaux usées, ainsi qu'une unité d'élimination des boues par incinération.

A.3.1 Linéaires de réseaux d'assainissement

Périmètre de contrat concerné	Réseaux eaux usées en kilomètre (y compris refoulement)	Réseaux eaux pluviales en kilomètres	Réseaux unitaires en kilomètre (y compris refoulement)
Agglomération centrale	210,184	193,714	124,714
Seine-Port - Pringy	25,437	15,617	4,235
Saint-Fargeau-Ponthierry	52,621	37,635	0.708
Total CAMVS	288,242	246,966	129,657
	664,865		

Agglomération centrale : Boissettes, Boissise-la-Bertrand, Boissise-le-Roi, Dammarie-les-Lys, Livry-sur-Seine, Le Mée-sur-Seine, Melun, Montereau-sur-le-Jard, La Rochette, Rubelles, Saint Germain-Laxis, Vaux-le-Pénil, Voisenon, et Villiers-en-Bière, Maincy
Limoges-Fourches et Lissy sont en assainissement non collectif.

A.3.2 Équipements sur les réseaux d'assainissement

Périmètre de contrat concerné	Postes de relèvement	Regards	Avaloirs / Grilles	Déversoirs
Agglomération Centrale	56	15 532	6 905	55
Pringy - Seine Port	7	1069	365	3
Saint-Fargeau-Ponthierry	21	N.C	N.C	N.C
Total CAMVS	89	16601	7270	58

B - BILAN D'EXPLOITATION

B.1 AGGLOMERATION CENTRALE PERIMETRE DE CONTRAT

B.1.1 Le curage préventif

Interventions de curage préventif	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Nombre d'interventions sur réseau	5 656	4 987	4 943	5 740	5 604	-2,4%
sur canalisations	117	137	182	158	149	-5,7%
sur accessoires	5 539	4 850	4 761	5 582	5 455	-2,3%
sur bouches d'égout, grilles avaloirs	5 498	4 850	4 761	5 582	5 455	-2,3%
Longueur de canalisation curée (ml)	27 470	24 520	32 752	29 500	28 448	-3,6%

B.1.2 les désobstructions

Interventions curatives	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Nombre de désobstructions sur réseau	143	180	121	215	290	34,9%
sur branchements	62	80	48	97	83	-14,4%
sur canalisations	51	66	57	76	99	30,3%
sur accessoires	30	34	16	42	108	157,1%
sur bouches d'égout, grilles avaloirs	30	34	16	42	108	157,1%
Longueur de canalisation curée dans le cadre d'une opération de désobstruction (ml)	0	0	57	60	2 120	3 433,3%

En 2020, le taux de curage curatif sur branchements et canalisations est de 8,95 / 1000 abonnés. En 2020, nous notons une augmentation des désobstructions sur le réseau par rapport à 2019. Ceci est explicable par la prolifération de lingettes ainsi qu'aux multiples confinements liés à la crise sanitaire.

B.2 SEINE-PORT – PRINGY

B.2.1 Le curage préventif

Interventions de curage préventif	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Nombre d'interventions sur réseau	5 656	4 987	4 943	5 740	5 604	-2,4%
sur canalisations	117	137	182	158	149	-5,7%
sur accessoires	5 539	4 850	4 761	5 582	5 455	-2,3%
sur bouches d'égout, grilles avaloirs	5 498	4 850	4 761	5 582	5 455	-2,3%
Longueur de canalisation curée (ml)	27 470	24 520	32 752	29 500	28 448	-3,6%

B.2.2 Les désobstructions

Interventions curatives	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Nombre de désobstructions sur réseau	143	180	121	215	290	34,9%
sur branchements	62	80	48	97	83	-14,4%
sur canalisations	51	66	57	76	99	30,3%
sur accessoires	30	34	16	42	108	157,1%
sur bouches d'égout, grilles avaloirs	30	34	16	42	108	157,1%
Longueur de canalisation curée dans le cadre d'une opération de désobstruction (ml)	0	0	57	60	2 120	3 433,3%

B.3 SAINT-FARDEAU-PONTHIERRY

B.3.1 Le curage préventif

Curage préventif réseau	2017	2018	2019	2020	N/N-1(%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux pluviales curé (ml)	138	0	0	440	100%
Linéaire de réseau séparatif Eaux usées curé (ml)	3360	3564	4644	4247	- 8,5%
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)	3498	3564	4644	4687	0.9%
Taux de curage préventif (%)	4.1%	4.2%	5.4%	5.2%	-3,7%
Ouvrages (Avaloirs [508] + Ouvrages de prétraitement [5])	391	432	447	513	14,8%

B.3.2 Les désobstructions

Désobstructions	2017	2018	2019	2020	N/N-1(%)
Désobstruction sur réseau	21	11	10	14	40%
Désobstruction sur branchement	7	6	9	9	0,0%
Désobstruction sur avaloirs	0	0	0	0	0,0%

C- INDICATEURS FINANCIERS

Ces éléments correspondent aux mouvements réels réalisés à la clôture de l'exercice 2019, sans report ni affectation d'excédents ou de résultat.

C.1. État des mouvements réels en investissement

Dépenses d'investissement (montants en K€)						
Principaux postes de dépenses	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020
Dépenses d'équipement	7 413	3 976	4 370	2 216	1927	3074
Dépenses financières et divers hors dette	500	0	167	333	0	0
TOTAL	10 605	3 976	4 537	2 549	1927	3074

Recettes d'investissement (montants en K€)						
Principaux postes de recettes	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020
13 - Subventions d'investissements	1 025	1 043	473	1938	1430	748
16 - Emprunts et dettes assimilées	868	1 052	0	362	95	193
Diverses Ressources Propres d'Investissement	799	408	300	234	194	209
TOTAL	2 692	2 503	773	2534	1719	1150

En 2020, les dépenses d'investissement ont augmenté de 60% et les recettes ont diminué de 33%. Les recettes d'investissement ont augmenté en 2018, notamment parce que les subventions demandées en 2016/ 2017 pour les travaux réalisés en 2016 et 2017 ont été versées en 2018.

C.2. Etat des mouvements réels en fonctionnement

Dépenses de fonctionnement (montants en K€)						
Principaux postes de dépenses	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020
011 - Charges à caractère général (Mandat émis)	4 019	3 895	4 142	4863	4625	6137
012 - Charges de personnel et frais assimilés	940	465	462	475	484	480
65 - Charges de gestion courante	859	495	476	329	289	138
67 - Charges exceptionnelles	286	261	6	19	112	580
66 - Intérêts	14	275	209	192	195	174
014 - Atténuation des produits			125	0	0	0
TOTAL	6 118	5 391	5 414	5878	5705	7509

Recettes de fonctionnement (montants en K€)						
Principaux postes de recettes	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020
701241 - Redevance pollution d'origine domestique			77	0.7	0.0	0
70128 - Autres taxes et redevances			202	1.5	0.0	0
706121 - Redevances modernisation réseaux			59	0.7	0.0	0
70611 – Redevance assainissement	3006	4 089	3 637	3237	3741	4106
7063 – Contribution eaux pluviales	1055	1 090	1 224	1494	1310	1316
7068 - Autres prestations de service	1787	1 719	1 737	2022	1627	1894
74 - Subventions d'exploitation	220	1 887	906	970	795	667
75 – Produits divers d'exploitation (PAC)	171	37	275	462	471	417
76 - Produits financiers	0	0	0	0	0.0	
77 - Produits exceptionnels	0	0	2	22	6	3586
TOTAL	6 239	8 822	8 119	8212	7950	11986

D – INDICATEURS TECHNIQUES PAR CONTRAT DE DELEGATION

D.1. AGGLOMERATION CENTRALE

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau **intercommunal**

- Nom de la collectivité : Communauté d'Agglomérations Melun Val de Seine
- Compétences liées au service :
 - Collecte
 - Transport
 - Dépollution
 - Contrôle de raccordement
 - Élimination des boues produites
- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : BOISSETTES, BOISSISE-LA-BERTRAND, BOISSISE-LE-ROI, DAMMARIE-LES-LYS, LA ROCHETTE, LE MEE-SUR-SEINE, LIVRY-SUR-SEINE, MAINCY, MELUN, MONTEREAU-SUR-LE-JARD, RUBELLES, SAINT-GERMAIN-LAXIS, VAUX-LE-PENIL, VOISENON, VILLIERS-EN-BIERE
- Existence d'une CCSPL: Oui
- Existence d'un zonage: Oui
- Existence d'un règlement de service : Oui

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en **délégation de service public : affermage**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : VEOLIA EAU – SEM
- Date de début de contrat : 01/01/2012
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2023
- Nombre d'avenants : 5
 - ✓ Avenant n°1 du 01/07/2014 – Intégration de la commune de Montereau-sur-le-Jard (S8651) au contrat de CAMVS (S8371) à compter du 01.07.2014 et intégration d'un ouvrage (STEP de Montereau-sur-le-Jard).
 - ✓ Avenant n°2 du 06/08/2015 – intégration et retrait d'ouvrages - Modification plan de renouvellement - Retrait chèques assainissement.
 - ✓ Avenant n°3 du 03/11/2015 – Nouveau règlement de service
 - ✓ Avenant n° 4 du 28/06/2016 – Intégration commune, rémunération, travaux de renouvellement
 - ✓ Avenant n°5 du 12/01/2018 – Intégration de Villiers en Bière, prise en compte de la baisse des

charges d'exploitation de la STEP.

- Nature exacte de la mission du prestataire : Collecte, transport et traitement des eaux usées et pluviales et facturation auprès des usagers

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée (hors territoire extérieur Grand Paris Sud dont une partie est raccordée au système d'assainissement de l'agglomération centrale.

Le service public d'assainissement collectif dessert :

- 110 878 habitants au 31/12/2016
- 111 708 habitants au 31/12/2017
- 110 396 habitants au 31/12/2018
- 111 200 habitants au 31/12/2019
- 116 012 habitants au 31/12/2020

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 23 063 au 31/12/2020, sur la DSP centrale.

La répartition des abonnés par commune est la suivante (tableau ci-après) :

ABONNES	2017	2018	2019	2020	Evolution
BOISSETTES	142	139	140	146	4.29%
BOISSISE-LA-BERTRAND	366	372	371	380	2.43%
BOISSISE-LE-ROI	1 451	1450	1447	1475	1.94%
DAMMARIE-LES-LYS	4 541	4499	4455	4447	-0.18%
LA ROCHETTE	1 095	1085	1073	1064	-0.84%
LE MEE-SUR-SEINE	2583	2711	2660	2649	-0.41%
LIVRY-SUR-SEINE	816	826	833	831	-0.24%
MAINCY	652	654	756	758	0,26%
MELUN	5 680	5810	5840	5838	-0.03%
MONTEREAU-SUR-LE-JARD	211	213	217	219	0.92%
RUBELLES	872	883	948	990	4.43%
SAINT-GERMAIN-LAXIS	273	270	275	276	0.36%
VAUX-LE-PENIL	3 295	3300	3311	3460	4.50%
VOISENON	449	449	448	450	0.45%
VILLIERS-EN-BIERE		72	94	80	-14.89%
TOTAL DSP VEOLIA	21 774	22 733	22 868	23 063	0.85%

1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2016 en m3	Volumes facturés durant l'exercice 2017 en m3	Volumes facturés durant l'exercice 2018 en m3	Volumes facturés durant l'exercice 2019 en m3	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m3	Variation
Total des volumes facturés aux abonnés	5 593 353	5 569 336	5 744 905	5 633 195	5 728 605	+1.69%

1.6. Détail des imports et exports d'effluents

Volumes importés depuis	Volumes importés durant l'exercice 2016 en m3	Volumes importés durant l'exercice 2017 en m3	Volumes importés durant l'exercice 2018 en m3	Volumes importés durant l'exercice 2019 en m3	Volumes importés durant l'exercice 2020 en m3	Variation
SAN de SE-NART	3 976 505	3 859 301	4 039 523	3 627 655.61	4 151 407	+14.4 %
Total des volumes importés	3 976 505	3 859 301	4 039 523	3 627 655.61	4 151 407	+14.4 %

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 269 au 31/12/2020 (269 au 31/12/2019), (269 au 31/12/2017), (269 au 31/12/2018)

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- ✓ 124.714 km de réseau unitaire hors branchements,
- ✓ 210.184 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

Soit un linéaire de collecte total de 334.898 km (333.773 au 31/12/2019, 332.887 km au 31/12/2018, 328.62 km au 31/12/2017),

- ✓ 193,714 Km de réseau d'eaux pluviales hors branchement

N.B. : La prise en compte du linéaire des collecteurs d'eaux pluviales porte le linéaire total à 528.6 km en 2020 soit une augmentation de 0.2% par rapport à 2019 (527.3 km en 2018).

Nous observons peu de variation entre 2019 et 2020. Seules les mises à jour de plan suite à l'intégration de nouvelles constructions (nouveaux lotissements) ont fait évoluer les chiffres.

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 7 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : STEP de Boissettes
Code Sandre de la station : 037703801000

Caractéristiques générales													
Type de traitement (cf. annexe)			Boues activées aération prolongée (très faible charge)										
Commune d'implantation			Boissettes										
Lieu-dit													
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			77 083										
Nombre d'abonnés raccordés													
Nombre d'habitants raccordés			NC										
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			22 000										
Prescriptions de rejet													
Soumise à		Autorisation en date du ...			12/01/2005								
		Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet		Eau douce de surface : La Seine											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25				et ou				89			
DCO		90				et ou				81			
MES		30				et ou				90			
NGL		10				et ou				70			
NTK		8				et ou				80			
pH						et ou							
NH ₄ ⁺						et ou							
Pt		1,5				et ou				80			
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		Non		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Voir bilan annuel (Annexe D)		7.3	96.5	26.4	95.3	10.2	96.3	4.3	92.9	0.9	85.4		

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°2 : STEP de Dammarie les Lys
Code Sandre de la station : 037715202000

Caractéristiques générales													
Type de traitement (cf. annexe)				Biofiltration									
Commune d'implantation				Dammarie Les Lys									
Lieu-dit													
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				79 667									
Nombre d'abonnés raccordés													
Nombre d'habitants raccordés				ND									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				24 000									
Prescriptions de rejet													
Soumise à			Autorisation en date du ...										
			Déclaration en date du ...										
Milieu récepteur du rejet			Eau douce de surface : Seine										
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)				
DBO ₅		25			et		ou		89				
DCO		90			et		ou		80				
MES		30			et		ou		90				
NGL		15			et		ou		65				
NTK		10			et		ou		80				
pH					et		ou						
NH ₄ ⁺					et		ou						
Pt		1.00			et		ou		80				
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		OUI		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Voir bilan annuel (Annexe D)		10.2	95.5	46.4	91.8	14.9	94.7	15.9	71.6	1.0	99.7		

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°3 : STEP de Boissise-le-Roi
Code Sandre de la station : 037704001000

Caractéristiques générales														
Type de traitement (cf. annexe)				Boues activées prolongées (très faible charge)										
Commune d'implantation				Boissise-le-Roi										
Lieu-dit														
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				8000										
Nombre d'abonnés raccordés														
Nombre d'habitants raccordés				ND										
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				1659										
Prescriptions de rejet														
Soumise à			Autorisation en date du ...											
			Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet			Eau douce de surface : La Seine											
Polluant autorisé			Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou			Rendement (%)					
DBO ₅			25			-et			ou			92		
DCO			90			-et			ou			88		
MES			30			-et			ou			91		
NGL			15			-et			ou			80		
NTK			10			-et			ou			85		
pH						-et			ou					
NH ₄ ⁺						-et			ou					
Pt						-et			ou					
Charges rejetées par l'ouvrage														
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté										
		OUI		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt		
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	
Voir bilan annuel (Annexe D)		3.3	97.3	16.4	94.7	3.9	96.8	4.3	88.5	3	30.4			

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°4 : STEP de Montereau sur le Jard
Code Sandre de la station : 037730601000

Caractéristiques générales													
Type de traitement			Compact procédé Organica										
Commune d'implantation			Montereau-sur-le-Jard										
Lieu-dit			Aubigny										
Capacité nominale STEU en EH (1)			827 EH										
Nombre d'abonnés raccordés			Nc										
Nombre d'habitants raccordés			Nc										
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			346										
Prescriptions de rejet													
Soumise à			Autorisation en date du ...										
			Déclaration en date du ...										
Milieu récepteur du rejet			Eau douce de surface : Ru du Jard										
Polluant autorisé			Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou			Rendement (%)				
DBO ₅			25			-et			-ou				
DCO			90			-et			-ou				
MES			30			-et			-ou				
NGL			15			-et			-ou				
NTK			10			-et			-ou				
pH						-et			-ou				
NH ₄ ⁺						-et			-ou				
Pt			2			-et			-ou				
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		NON		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
				Conc (mg/l)	Rend %	Conc (mg/l)	Rend %	Conc (mg/l)	Rend %	Conc (mg/l)	Rend %	Conc (mg/l)	Rend %
<u>Voir Bilan Annuel</u>				4.4	99.1	32	96.5	5.8	98	4.4	97.3	0.3	98.9
<u>Annexe D</u>													

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°5 : STEP de Saint Germain Laxis
Code Sandre de la station : 0403265S0001

Caractéristiques générales													
Type de traitement													
Commune d'implantation		Saint Germain Laxis											
Lieu-dit													
Capacité nominale STEU en EH (1)		1 000											
Nombre d'abonnés raccordés		NC											
Nombre d'habitants raccordés		NC											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		200											
Prescriptions de rejet													
Soumise à		Autorisation en date du ...											
		Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet		Eau douce de surface : Ru du Jard											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		-et		-ou							
DCO		90		-et		-ou							
MES		30		-et		-ou							
NGL		20		-et		-ou							
NTK		15		-et		-ou							
pH				-et		-ou							
NH ₄ ⁺				-et		-ou							
Pt				-et		-ou							
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		NON		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
				Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %
<u>Voir Bilan Annuel</u>				4	97.1	20	96.1	4	99.6	9.4	84.4	1.3	98.5
<u>Annexe D</u>													

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°6 : STEP de Villiers-en-Bière
Code Sandre de la station : 037751803000

Caractéristiques générales													
Type de traitement													
Commune d'implantation		Villiers-en-Bière											
Lieu-dit													
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		350											
Nombre d'abonnés raccordés		NC											
Nombre d'habitants raccordés		NC											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		53											
Prescriptions de rejet													
Soumise à		Autorisation en date du ...											
		Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet		Eau douce de surface : Ru de la Mare au Evées											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)					
DBO ₅		25		-et		-ou		90					
DCO		125		-et		-ou		85					
MES		35		-et		-ou		90					
NGL		15		-et		-ou							
NTK		10		-et		-ou							
pH				-et		-ou							
NH ₄ ⁺				-et		-ou							
Pt				-et		-ou							
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		OUI		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
				Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %
<u>Voir Bilan Annuel</u>				3	98.4	16	95.7	4	95.8	2.6	96.3	3.6	53.3
<u>Annexe D</u>													

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2015 en tMS	Exercice 2016 en tMS	Exercice 2017 en tMS	Exercice 2018 en tMS	Exercice 2019 en tMS	Exercice 2020 en tMS
STEP de Boissettes (Code Sandre : 037703801000)	843,3	793,5	781,3	551,2	718,6	792,4
STEP de Dammarie les Lys (Code Sandre : 037715202000)	3350,2	2 870,9	3 157,5	2726,8	3096,4	2999,1
STEP de Boissise-le-Roi (Code Sandre : 037704001000)	24	15,6	27,8	34,4	26,7	10,9
STEP de Montereau sur le Jard (Code Sandre : 037730601000)	0,9	5	5,3	4,1	4,6	2,2
STEP de Saint Germain Laxis (Code Sandre : 037741001000)			11,2	0	6,6	1,6
STEP de Villiers-en-Bière				0	0	0
Total des boues produites	4218,4	3 685	3 983,0	3315,5	3852,9	3806,2

L'extraction de boue de la station d'épuration de Villiers en Bière se fait tous les 5 à 6 ans, de ce fait le calcul de production n'est pas représentatif car pas d'évacuation.

Pour la station de Saint-Germain-Laxis l'extraction des boues ne s'effectue que tous les deux ans. De ce fait le calcul de production de boues n'est pas représentés car cumulés une année sur deux.

1.10.2. Quantités de boues évacuées par les ouvrages d'épuration

Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2015 en tMS	Exercice 2016 en tMS	Exercice 2017 en tMS	Exercice 2018 en tMS	Exercice 2019 en tMS	Exercice 2020 en tMS
STEP de Boissettes (Code Sandre : 037703801000)	843,3	793,5	781,3	551.2	718,6	792,4
STEP de Dammarie les Lys (Code Sandre : 037715202000)	3350,2	2 870,9	3 157,5	2726.8	3096,4	2999,1
STEP de Boissise-le-Roi (Code Sandre : 037704001000)	24	15,6	27,8	34.4	26.7	10,9
STEP de Montereau sur le Jard (Code Sandre : 037730601000)	0,9	5	5,3	4.1	4,6	2,2
STEP de Saint Germain Laxis (Code Sandre : 037741001000)			11,2	0	6,6	1,6
STEP de Villiers-en-Bière				0	0	0
Total des boues évacuées	4218,4	3 685	3 983,0	2765.30	3852,9	3806.2

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2015	Au 01/01/2016	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Part de la collectivité							
Part fixe (€ HT/an)							
Abonnement ⁽¹⁾	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)							
	0,5885 €/m ³						
Part du délégataire							
Part fixe (€ HT/an)							
Abonnement ⁽¹⁾							
Part proportionnelle (€ HT/m ³)							
	1,2290 €/m ³	1,2420 €/m ³	1,2240 €/m ³	1,2330 €/m ³	1,2660 €/m ³	1,2820 €/m ³	1,302 €/m ³

(1) Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2015 en €	Au 01/01/2016 en €	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Variatio n
Part de la collectivité								
Part fixe	0	0	0	0				0%
Part proportionnelle	70,62	70,62	70.62	70.62	70.62	70.62	70.62	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	70,62	70,62	70.62	70.62	70.62	70.62	70.62	0%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)								
Part fixe	0	0	0	0	0	0		0%
Part proportionnelle	147,48	149,04	146.88	147.96	151.92	153,84	156.24	1.56%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	147,48	149,04	146.88	147.96	151.92	153,84	156.24	1.56%
Taxes et redevances								
Montants redevances (Agence de l'Eau)	61,41	61,56	61.35	53.54	46.68	22,20	22.20	0%
Total HT	279,51	281,22	278,85	272.12	269.22	246,66	249.06	0.97%
Prix TTC au m³	2,33	2,34	2,32	2.27	2.24	2.26	2.28	0.88%

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2018 en €/m³	Prix au 01/01/2019 en €/m³	Prix au 01/01/2020 en €/m³	Prix au 01/01/2021 en €/m³
BOISSETTES	2,27	2,24	2,26	2,28
BOISSISE-LA-BERTRAND	2,27	2,24	2,26	2,28
BOISSISE-LE-ROI	2,27	2,24	2,26	2,28
DAMMARIE-LES-LYS	2,27	2,24	2,26	2,28
LA ROCHETTE	2,27	2,24	2,26	2,28
LE MEE-SUR-SEINE	2,27	2,24	2,26	2,28
LIVRY-SUR-SEINE	2,27	2,24	2,26	2,28
MELUN	2,27	2,24	2,26	2,28
RUBELLES	2,27	2,24	2,26	2,28
MONTEREAU-SUR-LE-JARD	2,27	2,24	2,26	2,28
SAINT GERMAIN-LAXIS	2,27	2,24	2,26	2,28
VAUX-LE-PENIL	2,27	2,24	2,26	2,28
VOISENON	2,27	2,24	2,26	2,28
MAINCY			2,26	2,28
VILLIERS EN BIÈRE			2,26	2,28

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement. Cette information n'a pas été communiqué par le délégataire.

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est **30** pour l'exercice **2020**.

<i>Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau</i>	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	93	94	94	94	94	94	94

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau		Barème	Valeur ICGPR
Code VP	Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
VP250	Existence d'un plan des réseaux	10	10
VP251	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui
VP253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		95 %
VP254	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		Oui
Combinaison des variables VP252, VP253 et VP254	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
VP255	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	11
Total Parties A et B		45	41
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)			
VP256	Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15	13
VP257	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
VP258	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
VP259	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
VP260	Localisation des autres interventions	10	10
VP261	Définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	10
VP262	Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	0
Total:		120	94

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(Réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur, non connu à ce jour – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2020	Conformité exercice 2020 0 ou 100
STEP de Boissettes	2761,6	000
STEP de Boissise-le-Roi	127,2	100
STEP de Dammarie-les-Lys	4020,4	000

La non-conformité de la collecte des effluents du système de Boissettes et de Dammarie-Les-Lys résulte des débordements d'effluents sur des déversoirs d'orage et postes de refoulement.

Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur, non connu à ce jour – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2020	Conformité exercice 2020 0 ou 100
STEP de Boissettes	2761,6	000
STEP de Boissise-le-Roi	127,2	100
STEP de Dammarie les Lys	4020,4	100

La conformité de chacune des STEU est établie par les services de l'état et est adressée à l'exploitant en vertu de l'article 22 de l'arrêté du 21 juillet 2015. Le délégataire de la CAMVS indique que la conformité de collecte est reprise dans la conformité des stations d'épurations car ce sont des conformités système.

3.4. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur, non connu à ce jour – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2017	Conformité exercice 2015 0 ou 100 AP	Conformité exercice 2016 0 ou 100 AP	Conformité exercice 2017 0 ou 100 AP	Conformité exercice 2018 0 ou 100 AP	Conformité exercice 2019 0 ou 100 AP	Conformité exercice 2020 0 ou 100 AP
STEP de Boissettes		100	100	100	000	000	000
STEP de Boissise-le-Roi		100	100	100	100	000	100
STEP de Dammarie les Lys		100	100	100	100	000	100

Le mode de calcul n'a pas été communiqué par l'Observatoire de l'Eau et de l'Assainissement à la date d'établissement du présent rapport. Néanmoins un indicateur approché peut être attribué au regard de la réglementation en vigueur (**D**irective **E**uropéenne et **A**rrêté **P**réfectoral) à l'aide des données d'auto surveillance.

Explication de ces résultats par l'exploitant :

- Pour Boissettes : Des dépassements rédhitoires sont survenus en octobre 2020. Ils sont dus à une période intense de pluies entraînant un déversement important en tête de station d'épuration. Les analyses ont démontré une concentration anormale en MES et DCO lors de ce déversement.

3.5. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- ✓ Le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- ✓ La filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

STEP de Boissettes :

Filières mises en œuvre		tMS
Évacuation vers une STEU ⁽¹⁾ – Dammarie-les-Lys pour incinération	Conforme	792.4
	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		792.4

(1) L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEP de Boissise-le-Roi :

Filières mises en œuvre		tMS
Incinération	Conforme	9
	Non conforme	
Évacuation vers une STEU ⁽¹⁾	Conforme	1.9
	Non conforme	
Compostage	Conforme	0
	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		10.9

(1) L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEP de Saint Germain Laxis :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation (Epannage)	Conforme	1.6
	Non conforme	
Station d'épuration (Incinération STEP Dammarie-lès-Lys)	Conforme	1.6
	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		1.6

STEP de Dammarie les Lys :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	Conforme	
	Non conforme	
Compostage	Conforme	10.3
	Non conforme	
Incinération	Conforme	2988.8
	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		2999.1

STEP de Montereau sur le Jard :

Filières mises en œuvre		tMS
Incinération	Conforme	2.2
	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		2.2

STEP de Villiers-en-Bière :

Filières mises en œuvre		tMS
Autre STEP Refus	Conforme	0
	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

3.7. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2020, le service a reçu 24 demandes d'abandon de créances. 1032 € ont été abandonnés et/ou versés à un fond de solidarité.

	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de demandes d'abandon de créance à caractère social reçues par le délégataire	127	114	88	36	24
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité par le délégataire (€)	2 625,36	1 375,13	2 390,25	4 859,53	1 032,44
Assiette totale (m3)	5 593 353	5 569 336	5 744 905	5 633 195	5 728 605

4. Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

4.1. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

L'indicateur mesure un nombre d'événements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

Pour l'exercice 2020, le taux de débordement des effluents est de 0 pour 1000 habitants (0 en 2019).

4.2. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Le nombre de points noirs pour l'exercice 2020 est de 13 (13 en 2019)

Pour l'exercice 2020, le nombre de points noirs est de 3,88 par 100 km de réseau (3.89 en 2019), (3.91 en 2018), (3.96 en 2017), (4,06 en 2016), (3,22 en 2015), (4,2 en 2014).

4.3. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire renouvelé en km	2,42	1,82	0,04	0,04	0.04	0.00	0.04

Pour l'exercice 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,00%. (0.04 % en 2020), (0.00 % en 2019), (0.03% en 2018), (0.03% en 2017), (0,04 % en 2016), (0,38 % en 2015)

4.4. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)

(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

Pour l'exercice 2020, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

Conformité des performances des équipements d'épuration	2016	2017	2018	2019	2020
Performance globale du service (%)	98	96	91	95	96
Station d'Épuration de Boissettes	98	97	84	88	97
Station d'Épuration de Boissise le Roi	100	92	100	92	100
Station d'Épuration de Dammarie les Lys	98	95	95	99	95

Pour établir la performance globale, dans le cas de plusieurs usines de dépollution, le taux de chaque usine est pondéré par la charge en DBO5 arrivant sur le système de traitement.

Un indice de conformité global pour l'ensemble du service est obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO5 arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 96% (95% en 2019), (91% en 2018, 96% en 2017 et 98% en 2016).

4.5. Indice de connaissance des rejets en milieu naturel (P255.3)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2020
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	oui
10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	oui
20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	oui
30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	oui
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus		
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	oui
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	non
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs		
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes		
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	oui

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est de **100** (100 en 2019).

4.6. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2020 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement	0.84%	1,34%	1.84%	1.79%	2.09%

4.7. Taux de réclamations (P258.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toutes natures relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 0

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2020, le taux de réclamations est de 0 pour 1000 abonnés (0 en 2019).

5. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2016	Valeur 2017	Valeur 2018	Valeur 2019	Valeur 2020
Indicateurs descriptifs des services						
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	110 878	111 708	110 396	111 200	110534
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	269	269	269	269	269
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	3 684,9	3 983,0	3316.5	3 852,9	3806,2
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	2,34	2,32	2.26	2,26	2,28
Indicateurs de performance						
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	NC	NC	NC	NC	NC
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	94	94	94	94	94
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	NC	NC	NC	NC	NC
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	NC	NC	NC	NC	NC
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	NC	NC	NC	NC	NC
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100	100	100	100	100
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité (euro)	2 625	1 375	2390.25	4859.53	24
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0	0	0	0	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	4,06	3,96	3.91	3.89	3.88
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte	0,04	0,04	0.04	0.00	0.00
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (%)	98	96	91	95	96

P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel Par les réseaux de collecte des eaux usées	90	100	100	100	100
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,84	1,34	1.84	1.79	2.09
P.258.1	Taux de réclamations	0	0	0	0	0

D.2 SEINE-PORT ET PRINGY

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau **intercommunal**

- Nom de la collectivité : Communauté d'Agglomérations Melun Val de Seine
- Compétences liées au service :
 - Collecte
 - Transport
 - Dépollution
 - Contrôle de raccordement
 - Élimination des boues produites
- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : SEINE-PORT et PRINGY
- Existence d'une CCSPL: Oui
- Existence d'un zonage : Oui
- Existence d'un règlement de service : Oui

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en **délégation de service public : concession**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : VEOLIA EAU - SEM
- Date de début de contrat : 01/02/2020
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2023
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2023
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 0
- Nature exacte de la mission du prestataire : Collecte, transport et traitement des eaux usées et pluviales et facturation auprès des usagers.

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **4 796** habitants au 31/12/2020.

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de

l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **1682** abonnés au 31/12/2020).

1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2020 (Février à décembre) en m3
Total des volumes facturés aux abonnés	201 416

1.6. Détail des imports et exports d'effluents

Sans objet

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **0** au 31/12/2020 (0 au 31/12/2019, 0 au 31/12/2018).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- ✓ 4, 235 km de réseau unitaire hors branchements,
- ✓ 25, 437 km de réseau d'eaux usées
- ✓ 13, 177 km de réseau d'eaux pluviales

Soit un linéaire de collecte total de 42,8 km.

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 1 Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : STEP de seine port
Code Sandre de la station : 037744701000

Caractéristiques générales											
Type de traitement			Boues activées aération prolongée								
Commune d'implantation			SEINE PORT								
Lieu-dit			Les Cannetières								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			2 000 EH								
Nombre d'abonnés raccordés			NC								
Nombre d'habitants raccordés			NC								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			478								
Prescriptions de rejet											
Soumise à		Autorisation en date du ...									
		Déclaration en date du ...			09/04/2019						
Milieu récepteur du rejet		Rue de Balory puis fleuve Seine									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/L)			et / ou				Rendement (%)		
DBO ₅		30			ou				90		
DCO		90			ou				85		
MES		30			ou				90		
NGL					et		ou				
NTK		10			et		ou		75		
pH					et		ou				
NH ₄ ⁺					et		ou				
Pt		2.5			et		ou		55		
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
	Oui	DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
	Oui	Conc (mg/L)	Rend %	Conc (mg/L)	Rend %	Conc (mg/L)	Rend %	Conc (mg/L)	Rend %	Conc (mg/L)	Rend %
Voir Bilan d'exploitation		9.3	95.2%	40.6	91.7%	13.8	93.6%	12.5	78.5%	1.1	82,5%

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2016 en tMS	Exercice 2017 en tMS	Exercice 2018 en tMS	Exercice 2019 en tMS	Exercice 2020 en tMS
STEP de seine port (Code Sandre : 037744701000)	*	*	*	46	NC
Total des boues produites	*	*	*	46	NC

1.10.2. Quantités de boues évacuées par les ouvrages d'épuration

Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2016 en tMS	Exercice 2017 en tMS	Exercice 2018 en tMS	Exercice 2019 en tMS	Exercice 2020 en tMS
STEP de seine port (Code Sandre : 037744701000)	*	*	*	0	0
Total des boues évacuées	*	*	*	0	0

* La station d'épuration de Seine Port dispose de lits plantés de roseaux dans lesquels les boues sont stockées pendant plusieurs années avant d'être évacuées. Il n'y a pour le moment pas eu d'évacuation de boues. Il n'y a pour le moment pas eu d'évacuation de boues.

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables au 01/01/2021 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2016	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Part de la collectivité						
Part fixe (€ HT/an)						
Abonnement ⁽¹⁾	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)						
	0,5885 €/m ³					
Part du délégataire						
Part fixe (€ HT/an)						
Abonnement ⁽¹⁾	37,22 €	37,52 €	38,11 €	39,23 €	39,82 €	20,18 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)						
	1,2211 €/m ³	1,2309 €/m ³	1,2504 €/m ³	1,1247 €/m ³	1,1418 €/m ³	1,0243 €/m ³

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

		Euro		
	Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT	Taux TVA
Collecte et traitement des eaux usées				
Abonnement				
Abonnement (part distributeur)			20.18	10. %
Consommation				
Consommation (part distributeur)	(m3)	120	1.0243	10. %
Consommation (part CAMVS)	(m3)	120	0.5885	10. %
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			213.72	
Organismes publics				
(taxes et redevances)				
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	(m3)	120	0.1850	10. %
TOTAL ORGANISMES PUBLICS			22.20	
TOTAL HT de la Facture			235.92 Euro	
TOTAL TTC de la Facture			259.51 Euro	
Prix TTC du m3 hors abonnement			1.98 Euro	

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2021 en €/m3
SEINE-PORT et PRINGY	2.16

TTC avec abonnement

La facturation est effectuée avec une fréquence : semestrielle

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

En 2020, ce taux est de 92.5% pour Seine Port et de 92.3% pour Pringy.

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est **30** pour l'exercice **2020**.

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau		Barème	Valeur ICGPR
Code VP	Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
VP250	Existence d'un plan des réseaux	10	10
VP251	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui
VP253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		95 %
VP254	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		Oui
Combinaison des variables VP252, VP253 et VP254	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
VP255	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	0
Total Parties A et B		45	30
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)			
VP256	Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15	
VP257	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	
VP258	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	
VP259	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	
VP260	Localisation des autres interventions	10	
VP261	Définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	
VP262	Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	
Total:		120	30

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(Réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur, non connu à ce jour – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2020	Conformité exercice 2020 0 ou 100
STEP de Seine-Port	57,7	100

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2020	Conformité exercice 2018 0 ou 100	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100
STEP de seine port	57,7	Non communiqué	Non communiqué	000

La Non-conformité provient de l'absence de données d'autosurveillance partiel au niveau de la surverse potentielle en tête de système de traitement.

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de

pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2020	Conformité exercice 2016 0 ou 100 DE - AP	Conformité exercice 2017 0 ou 100 DE - AP	Conformité exercice 2018 0 ou 100 DE - AP	Conformité exercice 2019 0 ou 100 DE - AP	Conformité exercice 2020 0 ou 100 DE - AP
STEP de seine port	57,7	100	100	Non communiqué	Non communiqué	100

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- ✓ le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- ✓ la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

STEP de Seine Port :

Filières mises en œuvre		tMS
Compostage	<u>Conforme</u>	0
	Non conforme	0
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

* La station d'épuration de Seine Port dispose de lits plantés de roseaux dans lesquels les boues sont stockées pendant plusieurs années avant d'être évacuées. Il n'y a pour le moment pas eu d'évacuation de boues.

3.7. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2020, le service a reçu 0 demande d'abandon de créances. Le dossier a été présenté au FSL et accepté. 0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fond de solidarité.

4. Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

4.1. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

L'indicateur mesure un nombre d'événements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2020, 0 demande d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

Pour l'exercice 2020, le taux de débordement des effluents est de 0 pour 1000 habitants (0 en 2019).

4.2. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Pour l'exercice 2020 le nombre de points noirs est de 0 par 100 km de réseau (0 en 2019).

4.3. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire renouvelé en km	2,45	0	0	0	0	0	0	0	0

4.4. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)

(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

	Pourcentage de bilans conformes exercice 2016	Pourcentage de bilans conformes exercice 2017	Pourcentage de bilans conformes exercice 2018	Pourcentage de bilans conformes exercice 2019	Pourcentage de bilans conformes exercice 2020
STEP de seine port	100	100	100	100	100

4.5. Indice de connaissance des rejets en milieu naturel (P255.3)

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte	Barème	Valeur ICR
Partie A : Eléments communs à tous les types de réseaux (100 points)		
Identification des points de rejets potentiels aux milieux récepteurs	20	20
Évaluation de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet	10	10
Etude terrain des points de déversements - id moment et taille du déversement	20	0
Mesures débit et pollution sur les points de rejet	30	30
Réalisation rapport sur la surveillance des systèmes de collecte et stations d'épuration	10	10
Connaissance qualité des milieux récepteurs et évaluation impact des rejets sur le milieu récepteur	10	0
Total Partie A	100	70
Partie B : Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs (10 points qui ne sont comptabilisés que si 80 points au moins ont été obtenus en partie A)		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	10	
Partie C : Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou mixtes (10 points qui ne sont comptabilisés que si 80 points au moins ont été obtenus en partie A)		
Mise en place suivi de la pluviométrie des principaux déversoirs d'orage	10	
Total:	120	70

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est de **70 en 2020** (100 en 2019, 90 en 2018).

4.6. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2020 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2020	0,9	1,76	3.62	2.03	1.46

4.7. Taux de réclamations (P258.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 0

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2020, le taux de réclamations est de **0 pour 2020** (0 pour 1000 abonnés pour 2019, 17,17 pour 1000 abonnés pour 2018).

5. Tableau récapitulatif des indicateurs

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES		PRODUCTEUR	VALEUR 2019	VALEUR 2020
[D201.0]	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Collectivité (2)		4 796
[D202.0]	Nombre d'autorisations de déversement	Collectivité (2)		-
[D203.0]	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	Délégataire	t MS	- t MS
[D204.0]	Prix du service de l'assainissement seul au m ³ TTC	Délégataire	€uro/m ³	2,16 €uro/m ³
INDICATEURS DE PERFORMANCE		PRODUCTEUR	VALEUR 2019	VALEUR 2020
[P201.1]	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (2)	%	- %
[P202.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité et Délégataire (2)		30
[P203.3]	Conformité de la collecte des effluents (*)	Police de l'eau	A la charge de la Police de l'eau	
[P204.3]	Conformité des équipements d'épuration	Police de l'eau	A la charge de la Police de l'eau	
[P205.3]	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Police de l'eau (2)	A la charge de la Police de l'eau	
[P206.3]	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes	Délégataire	%	- %
[P207.0]	Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)		0
[P207.0]	Montant d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)		0
[P251.1]	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Délégataire	u/1000 habitants	0,00 u/1000 habitants
[P252.2]	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	Délégataire	u/100 km	0,00 u/100 km
[P253.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (2)	%	0,00 %
[P254.3]	Conformité des performances des équipements d'épuration	Délégataire	%	100 %
[P255.3]	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (1)		70
[P256.2]	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Collectivité	A la charge de la collectivité	
[P257.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Délégataire	%	- %
[P258.1]	Taux de réclamations	Délégataire	u/1000 abonnés	- u/1000 abonnés

D.3 CONTRAT COMMUNE DE SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau **intercommunal**

- Nom de la collectivité : Communauté d'Agglomérations Melun Val de Seine
- Compétences liée au service :
 - Collecte
 - Transport
 - Contrôle de raccordement
- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY
- Existence d'une CCSPL: Oui
- Existence d'un zonage : Oui
- Existence d'un règlement de service : Oui

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en **délégation de service public : affermage**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SEE
- Date de début de contrat : 01/10/2012
- Date de fin de contrat initial : 30/09/2022
- Nombre d'avenants : 3
 - ✓ Avenant n°1 du 08/08/2013 – Intégration de nouveaux ouvrages au service.
 - ✓ Avenant n°2 du 01/01/2016 – Intégration du Hameau de Villiers
 - ✓ Avenant n°3 du 01/01/2017 - Régime de transfert de la TVA
- Nature exacte de la mission du prestataire : Collecte, transport et pluviales et facturation auprès des usagers

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert :

- 13 768 habitants au 31/12/2020 (14 180 habitants au 31/12/2019, 13767 habitants au 31/12/2018, 13 592 habitants au 31/12/2017)

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **3 983** abonnés au 31/12/2020 (**3968** abonnés au 31/12/2019, **3 348** abonnés au 31/12/2018).

1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2015 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2016 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2017 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2018 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2019 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m ³	Variation
Total des volumes facturés aux abonnés	529 633	562 807	583 268	637 900	621 137	673 235	+8.4%

1.6. Détail des imports et exports d'effluents

Contrat Hors STEP SFP

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **25** au 31/12/2020.

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- ✓ 0,708 km de réseau unitaire hors branchements,
- ✓ 52,62 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements, soit un linéaire de collecte total de 53.33 km (50,81 km au 31/12/2019).

- ✓ 37.6 Km de réseau d'eaux pluviales hors branchement

N.B. : La prise en compte du linéaire des collecteurs d'eaux pluviales porte le linéaire total à 90.93 km en 2020, (86.64 km en 2019, 84.668 km en 2018, comme en 2016).

3 ouvrages (Déversoirs d'orages) permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Contrat Hors STEP SFP

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Contrat Hors STEP SFP

1.10.2. Quantités de boues évacuées par les ouvrages d'épuration

Contrat Hors STEP SFP

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2018	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Part de la collectivité					
Part fixe (€ HT/an)					
	Abonnement ⁽¹⁾	0 €	0 €	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)					
	CAMVS	0,5885 €/m ³	0,5885 €/m ³	0,5885 €/m ³	0,5885 €/m ³
Part du délégataire					
Part fixe (€ HT/an)					
	Abonnement ⁽¹⁾	0 €	0 €	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)					
	collecte	0,3273 €/m ³	0,3356 €/m ³	0,3407 €/m ³	0,3407 €/m ³
	traitement	0,7232 €/m ³	0,7434 €/m ³	0,7620 €/m ³	0,7724 €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU			191,99		202,56
ABONNEMENT					
Part Suez Eau France du 01/01/2021 au 01/01/2022	1	35,56	35,56	5,5	
CONSOMMATION					
Part Suez Eau France du 01/01/2021 au 01/01/2022	120 m ³	0,8436	101,23	5,5	
Part Agence de l'eau préservation Ressource du 01/01/2021 au 01/01/2022	120 m ³	0,10	12,00	5,5	
Part C.A. Melun Val de Seine - Eau potable du 01/01/2021 au 01/01/2022	120 m ³	0,36	43,20	5,5	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			204,19		224,61
COLLECTE ET TRAITEMENT					
Part Suez Eau France (Réseau) du 01/01/2021 au 01/01/2022	120 m ³	0,3407	40,88	10,0	
Part Suez Eau France (Epurateur) du 01/01/2021 au 01/01/2022	120 m ³	0,7724	92,69	10,0	
part C.A. Melun Val de Seine - Assainissement du 01/01/2021 au 01/01/2022	120 m ³	0,5885	70,62	10,0	
ORGANISMES PUBLICS			48,60		52,27
AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE					
Modernisation des réseaux de collecte du 01/01/2021 au 01/01/2022	120 m ³	0,1850	22,20	10,0	
Lutte contre la pollution du 01/01/2021 au 01/01/2022	120 m ³	0,22	26,40	5,5	
TOTAL HT			444,78		
MONTANT TVA (5.5 %)			12,02		
MONTANT TVA (10.0 %)			22,64		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					479,44
Net à payer					479,44 €

*La facturation est effectuée avec une fréquence trimestrielle.

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

Ce taux est de 96,3% en 2020 (96% en 2019, 95% en 2018, 94,9 % en 2017).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 25 pour l'exercice 2020 (25 pour l'exercice 2019, 26 pour l'exercice 2018).

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées		
Partie	Descriptif	2020
Partie A : Plan des réseaux	VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau (oui : 10 points / non : 0 point)	10
Partie A : Plan des réseaux	VP.251 - Mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée (oui : 5 points / non : 0 point)	5
Sous-total - Partie A	Plan des réseaux (15 points)	15
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.252 et VP.254 avec VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et VP.254 - Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres (0 ou 10 pts en fonction de VP.252, VP.253 et VP.254)	10
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (0 à 5 points)	0
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.255 - Connaissance de 50% de la date ou période de pose des tronçons identifiés (0 à 15 points)	0
Sous-total - Partie B	Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (0 à 15 points)	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,...) (10 points)	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.258 - Inventaire mis à jour annuellement des équipements électromécaniques sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (10 points)	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (10 points)	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,...) pour chaque tronçon de réseau (10 points)	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent (10 points)	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	0
Sous-total - Partie C	Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	25

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(Réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur, non connu à ce jour – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système

de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge stations de traitement brute de pollution organique transitant par chaque système.

Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2019	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100
Non communiqué	100	000

Cette non-conformité provient par manque de données sur les point A1. Le manque de données par temps de pluie.

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur, non connu à ce jour – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Le contrat d'affermage concernant la commune de Saint-Fargeau-Ponthierry seulement, n'inclut pas la station d'épuration de Saint-Fargeau-Ponthierry. De ce fait il n'existe pas de donnée pour cette partie. L'état de conformité se fait dans la partie du contrat intercommunal de Saint-Fargeau-Ponthierry.

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur, non connu à ce jour – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Le contrat d'affermage concernant la commune de Saint-Fargeau-Ponthierry seulement n'inclut pas la station d'épuration de Saint-Fargeau-Ponthierry. De ce fait il n'existe pas de donnée pour cette partie. L'état de conformité se fait dans la partie du contrat intercommunal de Saint-Fargeau-Ponthierry

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- ✓ le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- ✓ la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	Conforme	NC
	Non conforme	
Évacuation vers une STEU ⁽¹⁾	Conforme	
	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		Non communiqué

(1) L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

Le contrat d'affermage concerne la commune de Saint-Fargeau-Ponthierry seulement, il n'inclut pas la station d'épuration de Saint-Fargeau-Ponthierry. De ce fait il n'existe pas de donnée pour cette partie. Le taux de boues évacuées se trouve dans la partie du contrat intercommunal de Saint-Fargeau-Ponthierry.

3.7. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2020, le service a reçu 4 demandes d'abandon de créances et en a accordées 0. 0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fond de solidarité.

4. Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

4.1. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

L'indicateur mesure un nombre d'événements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel. Pour l'exercice 2020, le taux de débordement des effluents est de **0** pour 1000 habitants, pour l'exercice 2019 le taux de débordement des effluents est de **0** pour 1000 habitants.

4.2. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice **2020 : 0**, (2019 : 0 ; 2018 : 0)

Pour l'exercice 2020, le nombre de points noirs est de 0 par 100 km de réseau.

4.3. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2017	2018	2019	2020
Linéaire renouvelé en km	0	0.22	Non communiqué	0

4.4. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)

(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué). Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure

Le contrat d'affermage concerne la commune de Saint-Fargeau-Ponthierry seulement, il n'inclut pas la station d'épuration de Saint-Fargeau-Ponthierry. De ce fait il n'existe pas de donnée pour cette partie.

4.5. Indice de connaissance des rejets en milieu naturel (P255.3)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

Indice de connaissance des rejets en milieu naturel (P255.3)		
Détail du barème de l'indicateur	Appréciation	Note
A – Eléments communs à tous les types de réseaux		
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)	OUI	20
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	OUI	10
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	OUI	20
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	OUI	30
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 21 Juillet 2015 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	OUI	10
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	NON	0
B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	NON	0
C-Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes		
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	OUI	10
		100

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est de **100** (100 en 2019).

4.6. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2020 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement	1,44 %	2.16%	1.47%	1.51%

4.7. Taux de réclamations (P258.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toutes natures relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : **0 en 2020**, (1 en 2019)

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2020, le taux de réclamations est de **0** pour 1000 abonnés (0 en 2019, 0 en 2018, 16.74 en 2017,).

5. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2017	Valeur 2018	Valeur 2019	Valeur 2020
Indicateurs descriptifs des services					
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	13 592	13 767	14 180	13 768
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	25	25	25	25
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	nc	nc	nc	nc
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	2,067€	2.037€	2,0637€	2,0752€
Indicateurs de performance					
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	94,9	95	96	96.3
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	26	26	25	25
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	Nc	Nc	100	000
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	Hors Contrat*	Hors Contrat*	Hors Contrat*	Hors Contrat*
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	Hors Contrat*	Hors Contrat*	Hors Contrat*	Hors Contrat*
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation				
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité	0 €	0 €	0 €	0 €
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0	0.07	0	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	0	0	0	0
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte	nc	0.22	nc	nc
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100	100	nc	nc
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	100	100	100	100
P258.1	Taux de réclamations / 1000 abonnés	16,7	0	0	0
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,44%	2.16%	1,47%	1,51%

*** : Le contrat d'affermage concerne la commune de Saint-Fargeau-Ponthierry seulement, il n'inclut pas la station d'épuration. De ce fait ces données sont indiquées dans le contrat STEP Saint-Fargeau-Ponthierry ci-après.**

D.5 CONTRAT RESEAU INTERCOMMUNAL ET STATION D'EPURATION SAINT FARGEAU PONTIERRY (COLLECTE ET DEPOLLUTION)

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau **intercommunal**

- Nom de la collectivité : Communauté d'Agglomérations Melun Val de Seine
- Compétences liée au service :
 - collecte
 - Dépollution
- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : PRINGY, SAINT-FARGEAU-PONTIERRY, AUVERNAUX
- Existence d'une CCSPL Oui
- Existence d'un zonage Oui
- Existence d'un règlement de service Oui

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en **délégation de service public : affermage**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SEE
- Date de début de contrat : 31/10/2013
- Date de fin de contrat initial : 21/12/2022
- Nombre d'avenants : 1
- Avenant (01/01/2017) : Avenant TVA
- Nature exacte de la mission du prestataire : Collecte et Dépollution

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert :

17 147 habitants en 2020 (17 059 habitants au 31/12/2019).

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **4 928 abonnés** en 2020 (4 936 abonnés au 31/12/2019).

1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2018 en m3	Volumes facturés durant l'exercice 2019 en m3	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m3	Variation
Total des volumes facturés aux abonnés	751 698	791 527	693 866	-12,3%

1.6. Détail des imports et exports d'effluents

Volumes	Volumes importés durant l'exercice 2018 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2019 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2020 en m ³
Total des volumes importés	NC	0	0

Le délégataire indique qu'aucun volume est importé en 2020.

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est **de 0 en 2020** (0 au 31/12/2019).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- ✓ 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- ✓ 0.792 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
- ✓ 0 km de réseau séparatif d'eaux usées en refoulement,

Soit un linéaire de collecte total de 0.792 km.

- ✓ 0 Km de réseau d'eaux pluviales hors branchement

En 2020, le linéaire total de réseau d'eau usée exploité dans ce périmètre de contrat (STEP Saint-Fargeau Ponthierry) est de 0.792 km.

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

STEU N°1 : Station d'épuration de Saint-Fargeau Ponthierry - Seine Ecole
Code Sandre de la station : 037740701000

Caractéristiques générales															
Type de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée													
Date de mise en service		2002													
Commune d'implantation		Saint-Fargeau Ponthierry													
Lieu-dit															
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		20 000 EH													
Nombre d'abonnés raccordés															
Nombre d'habitants raccordés															
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		3 318													
Prescriptions de rejet															
Soumise à		Autorisation par arrêté préfectoral n°02/DAI/2E/024 en date du 19 mars 2002, complété par l'arrêté préfectoral n°2011/DDT/SEPR/394, du 11 août 2011													
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur Nom du milieu récepteur				Eau douce de surface Rivière Ecole									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)					
DBO ₅		20				et ou				93					
DCO		90				et ou				87					
MES		30				et ou				92					
NGL		15				et ou				70					
NTK		10				et ou				80					
pH						et ou									
NH ₄ ⁺						et ou									
Pt		2				et ou				80					
Charges reçues par l'ouvrage															
Date du bilan		Conformité		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
				DBO ₅		DCO		MES		NGL		NTK		Pt	
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle		OUI		3.84	99%	28.29	97%	5.75	99%	3.87	95%	3.41	95%	0.92	87%
Nombre de bilans				13		25		25		13		13			

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2018 en tMS	Exercice 2019 en tMS	Exercice 2020 en tMS
Total des boues produites	353.8	428.9	407.9

1.10.2. Quantités de boues évacuées par les ouvrages d'épuration

Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2018 en tMS	Exercice 2019 en tMS	Exercice 2020 en tMS
Total des boues évacuées	367.44	364.75	395.25

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables sont les suivants :

Tarifs ST FARGEAU PONTIERRY		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020	Au 01/01/2020
Part de la collectivité				
Part fixe (€ HT/an)				
	Abonnement ⁽¹⁾	0 €	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)				
	CAMVS	0,5885 €/m ³	0,5885 €/m ³	0,5885 €/m ³
Part du délégataire				
Part fixe (€ HT/an)				
	Abonnement ⁽¹⁾	0 €	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)				
	collecte	0,3356 €/m ³	0,3407 €/m ³	0,3407 €/m ³
	traitement	0,7434 €/m ³	0,7620 €/m ³	0,7724 €/m ³

(1) Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU			191,99		202,56
ABONNEMENT					
Part Suez Eau France du 01/01/2021 au 01/01/2022	1	35,56	35,56	5,5	
CONSOMMATION					
Part Suez Eau France du 01/01/2021 au 01/01/2022	120 m ³	0,8436	101,23	5,5	
Part Agence de l'eau préservation Ressource du 01/01/2021 au 01/01/2022	120 m ³	0,10	12,00	5,5	
Part C.A. Melun Val de Seine - Eau potable du 01/01/2021 au 01/01/2022	120 m ³	0,36	43,20	5,5	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			204,19		224,61
COLLECTE ET TRAITEMENT					
Part Suez Eau France (Réseau) du 01/01/2021 au 01/01/2022	120 m ³	0,3407	40,88	10,0	
Part Suez Eau France (Epurateur) du 01/01/2021 au 01/01/2022	120 m ³	0,7724	92,69	10,0	
part C.A. Melun Val de Seine - Assainissement du 01/01/2021 au 01/01/2022	120 m ³	0,5885	70,62	10,0	
ORGANISMES PUBLICS			48,60		52,27
AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE					
Modernisation des réseaux de collecte du 01/01/2021 au 01/01/2022	120 m ³	0,1850	22,20	10,0	
Lutte contre la pollution du 01/01/2021 au 01/01/2022	120 m ³	0,22	26,40	5,5	
TOTAL HT			444,78		
MONTANT TVA (5.5 %)			12,02		
MONTANT TVA (10.0 %)			22,64		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					479,44
Net à payer					479,44 €

La facturation est effectuée avec une fréquence trimestrielle

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

Ce taux est de **95 % en 2020** (93% en 2019).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est **15** pour l'exercice **2020**, (**15** pour l'exercice 2019).

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées		
Partie	Descriptif	2020
Partie A : Plan des réseaux	VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau (oui : 10 points / non : 0 point)	10
Partie A : Plan des réseaux	VP.251 - Mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée (oui : 5 points / non : 0 point)	5
Sous-total - Partie A	Plan des réseaux (15 points)	15
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.252 et VP.254 avec VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et VP.254 - Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres (0 ou 10 pts en fonction de VP.252, VP.253 et VP.254)	0
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (0 à 5 points)	0
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.255 - Connaissance de 50% de la date ou période de pose des tronçons identifiés (0 à 15 points)	0
Sous-total - Partie B	Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (0 à 15 points)	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,...) (10 points)	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.258 - Inventaire mis à jour annuellement des équipements électromécaniques sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (10 points)	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (10 points)	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,...) pour chaque tronçon de réseau (10 points)	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent (10 points)	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	0
Sous-total - Partie C	Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	15

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(Réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur, non connu à ce jour – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2020	Conformité exercice 2020 0 ou 100
DBO5	836.9	100
DCO	2234.8	100
MES	1081.5	100
NG	190	100
NTK	190	100
Pt	20.7	100

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur, non connu à ce jour – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2020	Conformité exercice 2020 0 ou 100
STEU ST FARGEAU	836.9	100

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur, non connu à ce jour – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2020	Conformité exercice 2020 0 ou 100 DE - AP
STEU ST FARGEAU – SEINE ECOLE	836.9	100

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- ✓ le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- ✓ la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Filières mises en œuvre (tMS)		2018	2019	2020
Valorisation agricole	Conforme	100%	100%	100%
	Non conforme			
Évacuation vers compostage	Conforme	100%	100%	100%
	Non conforme			
Tonnage total de matières sèches		367,44	428,9	395,25

3.7. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2020, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créances. 0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fond de solidarité.

4. Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

4.1. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

L'indicateur mesure un nombre d'événements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

Pour l'exercice 2020, le taux de débordement des effluents est de **0** pour 1000 habitants (0 en 2019, 0.06 en 2018).

4.2. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2020 : 0 (0 en 2019)

Pour l'exercice 2020, le nombre de points noirs est de 0 par 100 km de réseau

4.3. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2017	2018	2019	2020
Linéaire renouvelé en km	0	0	0	0

4.4. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)

(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué). Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

	Pourcentage de bilans conformes exercice 2018	Pourcentage de bilans conformes exercice 2019	Pourcentage de bilans conformes exercice 2020
STEU ST FARGEAU	100%	100%	100%

Un indice de conformité global pour l'ensemble du servis est obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO5 arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

4.5. Indice de connaissance des rejets en milieu naturel (P255.3)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2018	Note
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	oui	20
10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	oui	10
20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	oui	20
30	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.	oui	30
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	oui	10
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	non	0
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	non	0
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	oui	10

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est de **100 en 2020** (100 en 2019)

4.6. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2019 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement	1.52%	1.59%	1.64%

4.7. Taux de réclamations (P258.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 0

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2020, le taux de réclamations est de **0**, (0 en 2019).

5. Tableau récapitulatif des indicateurs

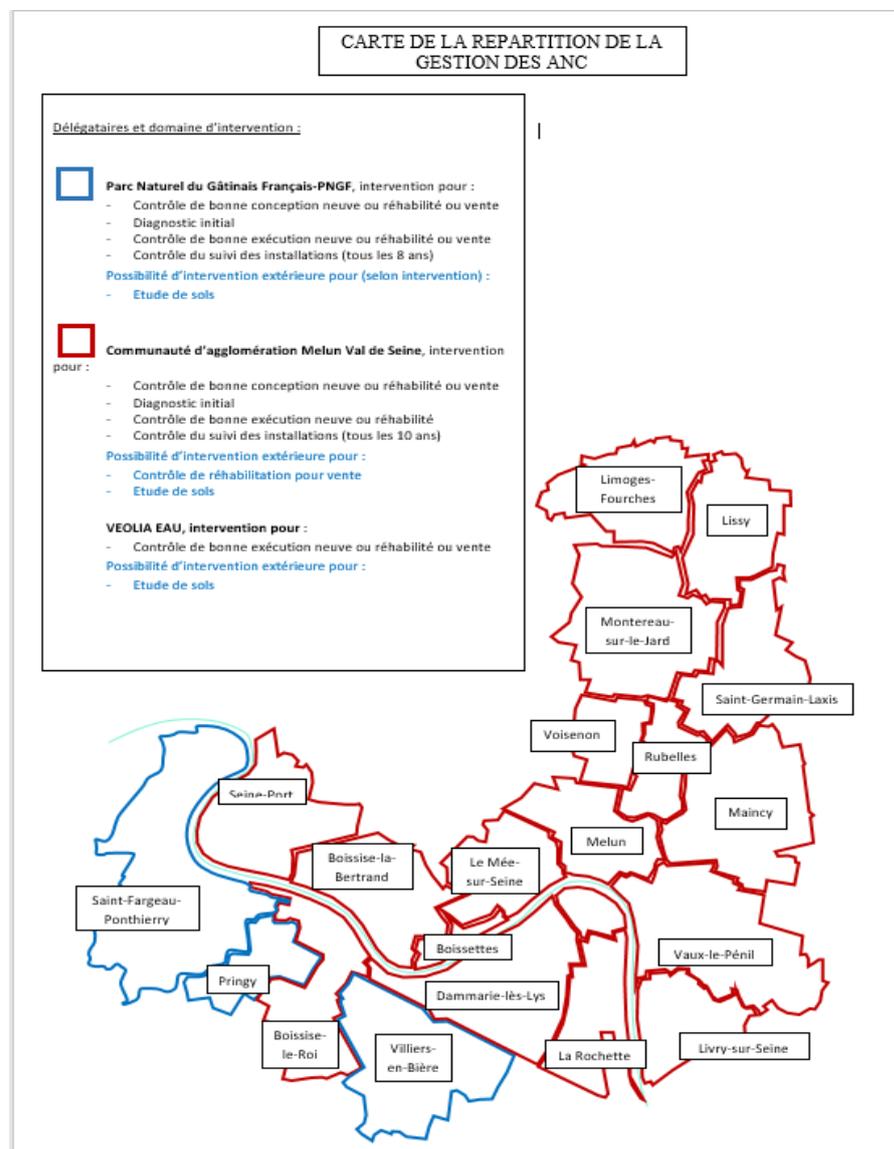
		Valeur 2018	Valeur 2019	Valeur 2020
	Indicateurs descriptifs des services			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	16 659	17 021	17 147
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	367.44	364,75	395.25
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3		0.8382	0.8497
	Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	96	93	95
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	15	15	15
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	nc	100	000
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	nc	100	100
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100	100	100
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100	100	100
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité	0	0	0
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0,06	0	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	0	0	0
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte	nc	0	0
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100	100	100
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	100	100	100
P258.1	Taux de réclamations / 1000 abonnés	0	0	0
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1.52	1.59	1.64

E- L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La Loi sur l'Eau du 30 décembre 2006 (LEMA) précisait l'obligation de réaliser un diagnostic de l'ensemble des installations d'ANC avant le 1^{er} janvier 2013.

Il s'agit dans un premier temps d'un contrôle diagnostic, puis ensuite d'un contrôle périodique (tous les 10 ans fixés par la Loi Grenelle 2). Ce premier contrôle diagnostic est réalisé par :

- Le délégataire VEOLIA EAU sur les communes de : (*Boissettes, Boissise-la-Bertrand, Boissise-le-Roi, Dammarie-les-Lys, Livry-sur-Seine, Le Mée-sur-Seine, Maincy, Melun, Montereau-sur-le-Jard, La Rochette, Rubelles, Saint Germain-Laxis, Seine-Port, Vaux-le-Pénil, Voisenon,*
- *Le prestataire extérieur Hydratec Setec pour les communes de Lissy et Limoges Fourches jusqu'au 31 décembre 2020*
- *Le PNR sur les communes de Saint-Fargeau-Ponthierry, Pringy et Villiers-en-Bière*



Carte de répartition de la gestion des ANC à partir de 2021

E.1. Mode de gestion du service

Sur le territoire de l'Agglomération centrale, le service réalise directement en régie les contrôles de conception et d'implantation, entre autres dans le cadre de l'instruction des permis de construire. Le SPANC assure également une mission permanente de conseil.

Cette activité en régie est financée par une redevance spécifique pour l'assainissement non collectif d'un montant de 3 €/an et par bénéficiaire du service.

Sur les communes de Saint-Fargeau-Ponthierry, Pringy et Villiers-en-Bière cette mission est confiée au Parc Naturel Régional du Gâtinais (PNR) qui assure toutes les prestations. Cette prestation est payée directement par le demandeur.

E.2. Bilan des contrôles ANC pour l'exercice 2020

	Vente	Type de contrôle			Total des contrôles
		Fonctionnement	Bonne exécution	Conception	
CAMVS	15	0	16	11	42
PNRGF	1	3	0	1	5

F – PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES EN 2020

F.1. Le bail d'entretien des réseaux

Durant l'année 2020, 476 interventions ont été réalisées par l'intermédiaire de ce marché à bons de commande. Le déroulement, pour l'année 2020, de ce marché à bons de commande est synthétisé dans le tableau suivant :

Commune	Nombre d'intervention 2018	Nombre d'intervention 2019	Nombre d'intervention 2020	Répartition des interventions en %
Boissettes	11	2	1	0.21
Boissise la Bertrand	10	5	3	0.63
Boissise le Roi	21	16	20	4.20
Dammarie les Lys	45	30	54	11.34
La Rochette	19	19	7	1.47
Le Mée sur Seine	45	37	55	11.55
Limoche-Fourches	4	2	0	0.00
Lissy	1	4	0	0.00
Livry sur Seine	7	9	11	2.31
Maincy	9	2	3	0.63
Melun	161	123	144	30.25
Montereau sur le Jard	2	1	4	0.84
Pringy	11	6	14	2.94
Saint Fargeau Ponthierry	52	34	76	15.97
Rubelles	13	2	10	2.10
Saint-Germain Laxis	4	0	6	1.26
Seine-Port	11	8	9	1.89
Vaux le Pénil	53	37	51	10.71
Voisenon	2	1	5	1.05
Villiers-en-Bière	3	0	3	0.63
TOTAL	484	338	476	100

F.2. Les travaux d'investissement

Les principales réalisations d'investissement pour l'année 2020 en assainissement concernant les études et les travaux d'investissement ont été les suivantes :

- Etude et travaux pour l'installation de dispositif de mesure d'auto surveillance des stations d'épuration de Seine-Port et Saint-Fargeau-Ponthierry : 28 150 euros HT

- Travaux de dévoiement d'une canalisation d'eau pluviale à Limoges-Fourches : 147 542 euros HT
- Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement et création d'un poste de refoulement rue des Uzelles et chemin des Praillons à Boissettes : 159 810 euros HT
- Travaux de mise en conformité du chenal de comptage du point SANDRE A5 de la station d'épuration de Dammarie-lès-Lys : 26 076 euros HT
- SDA phase 3 : 378 000 euros HT
- Etude capacitaire pour la STEP de Saint-Fargeau-Ponthierry : 9000 euros HT
- Etude capacitaire pour la STEP de Boissettes et Dammarie les Lys : 22 000 euros HT
- Travaux de reprise des collecteurs eau usée et eau pluviale rue des 3 moulins T1 : 513 000 euros HT
- Extension de réseau rue Honoré Daumier à La Rochette : 231 000 euros HT
- Rue des Ecoles à Pringy reprise du collecteur d'eau pluviale : 152 000 euros HT

G- ANNEXES

G.1. Bilan d'exploitation 2020 STEP Agglomération centrale, Boissise-le-Roi, Montereau-sur-le-Jard et Saint-Germain-Laxis

USINE DE BOISSETTES

Les volumes entrants sur le système de traitement (A3+A7, selon code SANDRE) s'élèvent pour l'année à 5 012 350 m³, soit un volume journalier de 13 732,5 m³/j. Les valeurs sont établies sur la base de 104 bilans d'auto-surveillance journaliers disponibles. Il est à noter que la capacité de l'usine définie dans l'arrêté préfectoral est de 4 625 kg de DBO5 par jour.

Évolution de la charge entrante sur le système de traitement

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Volume entrant (m3/j)	11713	14 671	13 613	12 749	13 372,5	13 732,4
Capacité hydraulique (m3/j)	22 000	22 000	22 000	22 000	22 000	22 000
Charge DBO5 entrante (kg/j)	2500	2 653	2688	2 047	2283,5	2 761,6
Capacité épuratoire en DBO5 (kg/j)	4 625	4 625	4 625	4 625	4 625	4 625

USINE DE BOISSISE LE ROI

Les volumes entrants sur le système de traitement (A3+A7, selon code SANDRE) s'élèvent pour l'année à 338 103 m³, soit un volume journalier de 926 m³/j. Les valeurs sont établies sur la base de 12 bilans d'auto-surveillance journaliers disponibles. Il est à noter que la capacité de l'usine définie dans l'arrêté préfectoral est de 480 kg de DBO5 par jour.

Évolution de la charge entrante sur le système de traitement

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Volume entrant (m³/j)	700	752	740	963	859,5	926
Capacité hydraulique (m ³ /j)	1 600	1 600	1 600	1 600	1 600	1 659
Charge DBO5 entrante (kg/j)	96	103	114	124	175,75	127
Capacité épuratoire en DBO5 (kg/j)	480	480	480	480	480	480

DAMMARIE LES LYS

Les volumes entrants sur le système de traitement (A3+A7, selon code SANDRE) s'élèvent pour l'année à 6 821 824 m³, soit un volume journalier de 18 690 m³/j. Les valeurs sont établies sur la base de 104 bilans d'autosurveillance journaliers disponibles. Il est à noter que la capacité de l'usine définie dans l'arrêté préfectoral est de 4 780 kg de DBO5 par jour.

Évolution de la charge entrante sur le système de traitement

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Volume entrant (m3/j)	17989	20 758	17 340	20 023	18 388,4	18 690
Capacité hydraulique (m3/j)	24 000	24 000	24 000	24 000	24 000	24 000
Charge DBO5 entrante (kg/j)	4 380	4 936	4 025	3 675	4171,5	4 020
Capacité épuratoire en DBO5 (kg/j)	4 780	4 780	4 780	4 780	4 780	4 780

MONTEREAU SUR LE JARD

Les volumes entrants sur le système de traitement (A3+A7, selon code SANDRE) s'élèvent pour l'année à 31 148 m³, soit un volume journalier de 85 m³/j. Les valeurs sont établies sur la base de 1 bilan d'auto surveillance journalier disponible. Il est à noter que la capacité de l'usine définie dans l'arrêté préfectoral est de 49 kg de DBO5 par jour.

Évolution de la charge entrante sur le système de traitement

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Volume entrant (m³/j)	88	118	171	148	*	85
Capacité hydraulique (m ³ /j)	-	346	346	346	346	346
Charge DBO5 entrante (kg/j)	28	33	17	12.8	11,8	18,5
Capacité épuratoire en DBO5 (kg/j)	49	49	49	49	49	49

SAINT GERMAIN LAXIS

Les volumes entrants sur le système de traitement (A3+A7, selon code SANDRE) s'élèvent pour l'année à 75 314 m³, soit un volume journalier de 206 m³/j. Les valeurs sont établies sur la base de 1 bilan d'auto-surveillance journalier disponible. Il est à noter que la capacité de l'usine définie dans l'arrêté préfectoral est de 60 kg de DBO5 par jour.

Évolution de la charge entrante sur le système de traitement

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Volume entrant (m³/j)	219	463	330	272	*	206
Capacité hydraulique (m ³ /j)	200	200	200	200	200	200
Charge DBO5 entrante (kg/j)	113	69	25	35	30	37
Capacité épuratoire en DBO5 (kg/j)	60	60	60	60	60	60

G.2 BILAN D'EXPLOITATION 2020 STEP SEINE PORT

Les volumes entrants sur le système de traitement s'élèvent pour l'année 2020 à 93 013 m³, soit un volume journalier moyen de 255 m³/j. Il est à noter que la capacité de l'usine de 25 mg/L de DBO5 par jour.

Charges entrantes et dépassement de capacité	Volume		MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	Pt
	(m ³ /j)	Nbr Bilan HcNF* / nbr de bilans	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j
janvier	-	- / -	-	-	-	-	-	-
février	319	0 / 1	68	129	54	16,3	16,7	2,0
mars	438	0 / 1	89	204	74	-	-	-
avril	287	0 / 1	49	140	57	-	-	-
mai	303	0 / 1	119	260	103	-	-	-
juin	253	0 / 1	88	163	81	21,5	21,7	2,5
juillet	188	0 / 1	26	82	34	-	-	-
août	193	0 / 1	27	83	35	14,5	14,6	1,3
septembre	223	- / -	103	207	78	-	-	-
octobre	275	0 / 1	23	117	41	21,5	21,7	2,2
novembre	255	0 / 1	89	194	71	-	-	-
décembre	320	0 / 1	61	167	64	22,4	23,2	3,1

(*) Hors conditions normales de fonctionnement selon le volume reçu en entrée de station

G.3 BILAN D'EXPLOITATION 2019 STEP SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY

Les volumes entrants sur le système de traitement s'élèvent pour l'année 2020 à 1 107 821 m³, soit un volume journalier moyen de 3 035 m³/j. Il est à noter que la capacité de l'usine de 1539 kg de DBO5 par jour.

	2020
Volume entrant (m³/j)	3 035
Capacité hydraulique (m ³ /j)	3318
Charge DBO5 entrante (kg/j)	837
Capacité épuratoire en DBO5 (kg/j)	1539

G3 BILAN D'EXPLOITATION 2020 BOUES

Les boues incinérées en 2020 sont issues des 2 stations d'épuration urbaine de la CAMVS situées sur les communes de Boissise-le-Roi et de Dammarie-les-Lys. Elles entrent dans la catégorie 19 08 05 de la nomenclature des déchets : « Boues provenant du traitement des eaux usées urbaines ».

En 2017, la CAMVS a intégré également dans le contrat la commune de MAINCY.

En 2018, la commune de Villiers-en-Bière a également été intégrée au contrat.

L'unité d'Élimination des Boues n'a fait l'objet d'aucune modification de situation réglementaire en 2020.

En 2015, l'arrêté préfectoral a été revu et porte sur l'autorisation d'acceptation des boues et graisses extérieures destinées à leur incinération.

Cette acceptation se limite à une provenance du territoire de la Communauté d'Agglomération Val de Seine, du département de Seine et Marne et des départements limitrophes. Elle est enfin sous réserve que leurs caractéristiques et teneurs en polluants soient compatibles avec l'unité d'incinération de Dammarie-les-Lys.

En 2020, les apports extérieurs de boues sur l'unité d'élimination des boues étaient constitués des boues de la station d'épuration de la CAMVS à Boissettes (Boi7), Boissise-le-Roi (Boi6) ainsi que Montereau-sur-le-jard (MSJ).

Année 2020 : Incinération des boues extérieures (Boissettes)

Toutes les boues extraites sont évacuées pour incinération à la station de Dammarie-les-Lys.

Quantités annuelles de boues produites, apportées et évacuées au cours de l'année

Boues	Quantité annuelle brute Tonne ou M3	Quantité annuelle de matière sèche (tonne de MS)
<i>Boues produites (Point A6)</i>		
<i>Boues produites (Point S4)</i>		
<i>Boues apportées (Point S5)</i>		
<i>Boues évacuées (Points S6 et S17)</i>		792,4
<i>Comparaison S4/S6- réactif(s)</i>		

Destination des boues évacuées au cours de l'année, en tonnes de matière sèche

Destination (liste SANDRE)	Tonnes de matières sèches	% de matière totale	Observation
<i>Epandage agricole</i>			
<i>Usine incinération</i>			
<i>Décharge</i>			
<i>Valorisation industrielle</i>			
<i>Compostage(Produit)</i>			
<i>Compostage (déchets)</i>			
<i>Station de traitement des eaux usées</i>	792,4	100	
<i>Transit</i>			
<i>Centre de séchage (Hors STEU)</i>			
<i>Unité de traitement de sous produits (Hors STEP)</i>			
<i>Unité de traitement de méthanisation (Hors STEP)</i>			
<i>Total</i>	792,4		

Année 2020 : Incinération des boues extérieures (Montereau sur le Jard)

Quantités annuelles de boues produites, apportées et évacuées au cours de l'année

Boues	Quantité annuelle brute Tonne ou M3)	Quantité annuelle de matière sèche (tonne de MS)
Boues produites (Point A6)		
Boues produites (Point S4)		
Boues apportées (Point S5)		
Boues évacuées (Points S6 et S17)		2,2
Comparaison S4/S6- réactif(s)		

Destination des boues évacuées au cours de l'année, en tonnes de matière sèche

Destination (liste SANDRE)	Tonnes de matières sèches	% de matière totale	Observation
Epandage agricole			
Usine incinération			
Décharge			
Valorisation industrielle			
Compostage (Produit)			
Compostage (déchets)			
Station de traitement des eaux usées	2,2	100	
Transit			
Centre de séchage (Hors STEU)			
Unité de traitement de sous-produits (Hors STEP)			
Unité de traitement de méthanisation (Hors STEP)			
Total	2,2		

Année 2020 : Incinération des boues extérieures (Boissise-le-Roi)

Toutes les boues extraites sont évacuées pour incinération à la station de Dammarie les Lys.

Quantités annuelles de boues produites, apportées et évacuées au cours de l'année

Boues	Quantité annuelle brute Tonne ou M3)	Quantité annuelle de matière sèche (tonne de MS)
Boues produites (Point A6)		
Boues produites (Point S4)		
Boues apportées (Point S5)		
Boues évacuées (Points S6 et S17)		10,9
Comparaison S4/S6- réactif(s)		

Destination des boues évacuées au cours de l'année, en tonnes de matière sèche

Destination (liste SANDRE)	Tonnes de matières sèches	% de matière totale	Observation
Epandage agricole			
Usine incinération	9	100	
Décharge			
Valorisation industrielle			
Compostage (Produit)			
Compostage (déchets)			
Station de traitement des eaux usées	1,9		
Transit			
Centre de séchage (Hors STEU)			
Unité de traitement de sous-produits (Hors STEP)			
Unité de traitement de méthanisation (Hors STEP)			
Total	10,9		

Année 2020 : Incinération des boues extérieures (Saint Germain Laxis)

Aucune boue extraites.

Quantités annuelles de boues produites, apportées et évacuées au cours de l'année

Boues	Quantité annuelle brute Tonne ou M3	Quantité annuelle de matière sèche (tonne de MS)
Boues produites (Point A6)		
Boues produites (Point S4)		
Boues apportées (Point S5)		
Boues évacuées (Points S6 et S17)		1,6
Comparaison S4/S6- réactif(s)		

Destination des boues évacuées au cours de l'année, en tonnes de matière sèche

Destination (liste SANDRE)	Tonnes de matières sèches	% de matière totale	Observation
Epandage agricole			
Usine incinération			
Décharge			
Valorisation industrielle			
Compostage (Produit)			
Compostage (déchets)			
Station de traitement des eaux usées	1,6		
Transit			
Centre de séchage (Hors STEU)			
Unité de traitement de sous-produits (Hors STEP)			
Unité de traitement de méthanisation (Hors STEP)			
Total	1,6		

Année 2020 : Boues de Dammarie

Toutes les boues extraites sont évacuées pour incinération à la station de Dammarie les Lys.

Quantités annuelles de boues produites, apportées et évacuées au cours de l'année

Boues	Quantité annuelle brute Tonne ou M3	Quantité annuelle de matière sèche (tonne de MS)
Boues produites (Point A6)		2962,8
Boues produites (Point S4)		
Boues apportées (Point S5)		36,3
Boues évacuées (Points S6 et S17)		2 999,1
Comparaison S4/S6- réactif(s)		

Destination des boues évacuées au cours de l'année, en tonnes de matière sèche

Destination (liste SANDRE)	Tonnes de matières sèches	% de matière totale	Observation
Epandage agricole			
Usine incinération	2 988,8	100	
Décharge			
Valorisation industrielle			
Compostage (Produit)			
Compostage (déchets)	10,3	100	
Station de traitement des eaux usées			
Transit			
Centre de séchage (Hors STEU)			
Unité de traitement de sous-produits (Hors STEP)			
Unité de traitement de méthanisation (Hors STEP)			
Total	2 999,1		

Année 2020 : Boues de Saint-Fargeau-Ponthierry

Quantités annuelles de boues produites, apportées et évacuées au cours de l'année

Boues	Quantité annuelle brute (M3)	Quantité annuelle de matière sèche (tonne de MS)
Boues produites (Point A6)		
Boues produites (Point S4)		
Boues apportées (Point S5)		
Boues évacuées (Points S6 et S17)		395,2
Comparaison S4/S6- réactif(s)		

Destination des boues évacuées au cours de l'année, en tonnes de matière sèche

Destination (liste SANDRE)	Tonnes de matières sèches	% de matière totale	Observation
Epandage agricole	194,25		
Usine incinération			
Décharge			
Valorisation industrielle			
Compostage (Produit)	200,99		
Compostage (déchets)			
Station de traitement des eaux usées			
Transit			
Centre de séchage (Hors STEU)			
Unité de traitement de sous-produits (Hors STEP)			
Unité de traitement de méthanisation (Hors STEP)			
Total	395,24		

Année 2020 : Boues de Seine-Port

Quantités annuelles de boues produites, apportées et évacuées au cours de l'année

Boues	Quantité annuelle brute (M3)	Quantité annuelle de matière sèche (tonne de MS)
Boues produites (Point A6)		
Boues produites (Point S4)		
Boues apportées (Point S5)		
Boues évacuées (Points S6 et S17)		0,9
Comparaison S4/S6- réactif(s)		

Destination des boues évacuées au cours de l'année, en tonnes de matière sèche

Destination (liste SANDRE)	Tonnes de matières sèches	% de matière totale	Observation
Epandage agricole			
Usine incinération			
Décharge			
Valorisation industrielle			
Compostage (Produit)			
Compostage (déchets)			
Station de traitement des eaux usées	0,9		
Transit			
Centre de séchage (Hors STEU)			
Unité de traitement de sous-produits (Hors STEP)			
Unité de traitement de méthanisation (Hors STEP)			
Total	0,9		

Destination des boues

En 2020, il a été produit 2955.2 TMS à évacuer après centrifugeuses. Ces boues partent en épandage agricole lors de l'arrêt du four et en compostage lors de problèmes techniques sur le four (hors arrêt technique). En temps normal ces boues sont incinérées dans l'UEB de Dammarie-les-Lys.

	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020
<i>Destination</i>				
<i>Epandage agricole (TMS)</i>	434.5	618.6	354.2	194.25
<i>Compostage (TMS)</i>	93.1	22.6	0	201.29
<i>Incinération (TMS)</i>	3157.5	1941.2	2601.0	2997.8

La quantité de boues incinérée est répartie de la façon suivante :

Provenance	Désignation	Tonnage (tMS)		
		Année 2018	Année 2019	Année 2020
Dammarie-les-Lys	Boues liquides	1488.0	2068,3	2161,89
	Graisses	8.4	12,9	21,63
Boissettes	Boues liquides	413.2	480,0	571,16
	Graisse	49.8	*	*
Montereau sur le jard	Boues liquides	2.9	3,1	1,66
Saint Germain Laxis	Boues séchées	12.8	*	*
Boissise le roi	Boues pâteuses	21.0	22,2	10,63
Snecma		17.2	14,5	*
CCBRC	Boues pâteuses			85.22
Total		1963.5	2601,0	2852.19

La quantité de boues incinérées varie au cours de l'année en fonction de la production de boues des stations de Dammarie les Lys, Boissettes, Montereau-sur-le-jard pour la partie liquide et des apports de Boissise le roi pour les boues pâteuses. Les boues de la Snecma sont aussi acceptées et traitées sur site.

INCINERATION DES GRAISSES

(en t)	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dammarie	196,1	150,0	135,7	167.37	12.9	21.63
Boissettes	83,3	65,3	47,1	49.8	*	NC
TOTAL	279,4	215,3	182,8	217.17	12.9	21.63